

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

---

VISANT À GARANTIR LE DROIT À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE -  
(N° 447)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 37

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il importe de respecter un équilibre entre la liberté de la femme et la protection de la vie à naître ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi doit garantir un équilibre en respectant la liberté de la femme mais aussi la protection de la vie à naître.